

LE RECENSEMENT

LE RENVOI DES QUESTIONNAIRES AU BFS—
LE SERVICE POSTAL

[Traduction]

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Tout à l'heure, il a expliqué qu'il existe au Canada de vastes régions où le service postal est si incompetent et si inefficace qu'on ne saurait lui confier le questionnaire de recensement. Pourrait-il faire savoir à la Chambre ainsi qu'au ministre des Postes, quelle proportion du Canada tombe dans cette catégorie?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit que chaque questionnaire doit être vérifié par des fonctionnaires régionaux du BFS et que ceux-ci doivent être en mesure de poser très vite d'autres questions et de demander des précisions. S'ils devaient attendre les livraisons de courrier, si rapides qu'on puisse les rendre dans les zones rurales, ou s'il leur fallait utiliser des téléphones qui servent à plusieurs personnes, il serait très difficile de conserver le caractère confidentiel des questionnaires et de les recevoir en temps voulu. Je tentais de donner une explication raisonnable, mais je m'aperçois que mon honorable ami ne veut pas être raisonnable aujourd'hui; il ne l'est d'ailleurs jamais.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, nous venons d'entendre une nouvelle interprétation d'une déclaration qui ne pouvait avoir qu'un sens, c'est-à-dire qu'une grande partie du service postal canadien n'est pas en état de fonctionner.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, le ministre a déclaré que ces documents devront être vérifiés par le personnel du Bureau fédéral de la statistique. Comment peut-il expliquer que certains foyers ne doivent pas poster ces questionnaires directement au BFS mais les retourner aux commissaires du recensement afin que le commissaire de chaque petite localité puisse les examiner?

* * *

AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA QUESTION DE L'AIDE AU PAKISTAN

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant et complète une question du chef de l'opposition. La Grande-Bretagne et les États-Unis ont-ils suspendu leur aide au développement du Pakistan et le Canada envisage-t-il une mesure analogue?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Non, monsieur l'Orateur. Je ne pense pas que l'un quelconque des principaux pays qui aident le Pakistan aient suspendu leur assistance.

QUESTION POSÉE AU CABINET

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes. Dans une récente lettre adressée au ministre responsable des Postes, le ministre a déclaré qu'aucune indemnité ne serait versée en cas de vols de colis postaux des boîtes situées sur les chemins Riverside et Walkley à Ottawa au cours de la période des fêtes. Le ministre pense-t-il que les Canadiens peuvent utiliser la poste fédérale pour envoyer des cadeaux de Noël ou le gouvernement estime-t-il qu'il n'y a pas lieu de se préoccuper de pauvres gens qui vivent en maisons de retraite et qui attendent encore leurs cadeaux?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. De toute évidence, ce n'est pas une question.

* * *

LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

LE CHÔMAGE ET L'ORDRE DU JOUR

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au premier ministre suppléant, pour savoir où en est l'ordre de priorité établi par le gouvernement. Comme le premier ministre avait dit, avant de partir pour la Russie, qu'un accord pourrait peut-être être conclu entre les provinces et le gouvernement fédéral pour mettre fin au grave chômage au pays, j'aimerais savoir si ce sujet figure actuellement à l'ordre du jour et si le gouvernement fédéral s'est mis en rapport avec chacune des provinces en vue d'obtenir d'elles des entretiens sur la question?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, la question n'est pas très claire. Je pense que le député veut savoir si le sujet en question figure à l'ordre du jour de la prochaine conférence fédérale-provinciale. Le premier ministre a dit bien clairement, je pense, que, si les provinces désiraient en discuter, ces questions pourraient être ajoutées à la fin de l'ordre du jour afin de ne pas nuire aux pourparlers sur la réforme constitutionnelle qui ont gagné tant de terrain ces derniers mois.

M. Alexander: Le premier ministre suppléant a-t-il reçu des directives des provinces sur l'opportunité ou l'inopportunité d'une telle ligne de conduite car, vu l'importance du chômage, ne devrait-il pas figurer à l'ordre du jour?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je n'ai encore reçu aucune réponse directe à ce sujet. Le ministre de la Justice entreprendra bientôt une visite de toutes les capitales provinciales pour y discuter des préparatifs de la conférence et ce sera peut-être une nouvelle occasion d'étudier la question. Mais je le répète, le gouvernement fédéral est heureux de pouvoir examiner ces sujets lors de la prochaine conférence et je suis sûr qu'ils seront mis sur le tapis. Le député conviendra néanmoins que la réforme constitutionnelle, dont les progrès ont été vraiment extraordinaires, ne devrait céder le pas à aucun autre sujet.